

28 mai 2021

Les autorités interviennent pour empêcher l'introduction d'une espèce d'oiseau à très fort potentiel invasif



Le samedi 22 mai, 2 Corneilles des Indes (*Corvus splendens*) ont été détectées par la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO), sur les quais Ferry à Nouméa. Cette espèce exotique originaire d'Asie, a un très fort potentiel invasif, et elle est opportuniste et omnivore. Cette espèce est réputée pour faire du « bateau-stop ». Par ce moyen de transport, des populations reproductrices de cette espèce ont maintenant été établies dans 24 pays en dehors de son aire de répartition d'origine. Elle représente une menace tant pour les espèces natives (harcèlement et compétition pour la ressource alimentaire), que pour l'agriculture maraîchère et fruitière (consommation des récoltes).

Ces 2 corneilles ont été revues cette semaine par les gardes nature de la province Sud et la SCO. Les oiseaux se cantonnaient entre les arbres bordant la station d'épuration Ferry (à l'entrée de Nouville) et les pins colonnaires du parking devant le musée maritime (posés à une dizaine de mètres).

→ Une intervention très rapide a été organisée et coordonnée entre les différents acteurs concernés (Conservatoire d'Espaces Naturels, province Sud, mairie de Nouméa, police nationale et municipale, Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie et le Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire/biosécurité aux frontières) pour éliminer les deux Corneilles des Indes. L'accord des polices (municipale et nationale) ainsi que de la mairie de Nouméa a été indispensable pour une telle opération, et avait été sollicité par la province Sud.

S'agissant d'un secteur urbain, toutes les mesures de sécurité ont été prises. Les chasseurs les plus expérimentés de la FFCNC sont donc intervenus, et ont procédé à la neutralisation des deux spécimens en deux tirs directs et simultanés. Par ailleurs, le SIVAP a récupéré les spécimens pour effectuer des prélèvements et analyses sanitaires, s'agissant d'une espèce pouvant être vecteur de maladies entériques transmissibles à l'homme.

